

ASSURANCE AUTO DES PROFESSIONNELS

PROFESSIONNELS

Parce que l'usage de votre véhicule fait partie de votre quotidien !

Vous souhaitez rouler en toute tranquillité ? La Caisse d'Epargne vous propose l'Assurance Auto des Professionnels, pour vous sentir serein lors de vos déplacements professionnels.

L'ESSENTIEL

Une offre conçue pour répondre à vos besoins et à votre activité :

- 3 formules de garanties,
- Des packs et des options pour coller au mieux à vos attentes
- Un service d'assistance est disponible 24h/24, 7j/7.

Les + Caisse d'Epargne

- Vos aménagements professionnels ainsi que votre matériel et vos marchandises transportées sont garantis dès la formule Argent,
- La garantie Dommages corporels du conducteur incluse dans toutes nos formules¹.

LE PRODUIT

L'offre Auto des Professionnels s'adresse aux clients professionnels de la Caisse d'Epargne (artisans, commerçants, professions libérales) détenteurs de véhicules légers (< 3,5 t) utilisés dans un cadre professionnel.

3 formules de couverture de vos véhicules professionnels :

- **La formule Bronze** pour une assurance au tiers tout en bénéficiant de garanties sécurisantes : responsabilité civile, dommages corporels du conducteur, assistance panne 0 km (en option), bris de glace intégral (en option),
- **La formule Argent** pour plus de sérénité : incendie, vol, y compris le vol des biens professionnels qui se trouvent dans votre véhicule,
- **La formule Or** pour bénéficier d'une couverture tous risques, que vous soyez responsable ou non.

1. Cette garantie permet de bénéficier d'un capital en cas de décès et d'une indemnisation élevée en cas d'invalidité permanente, pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros.

Pour connaître les conditions des garanties du contrat Auto des Professionnels, leur étendue et leurs modalités, reportez-vous aux conditions générales de ce contrat, disponibles auprès de votre Caisse d'Epargne.



CAISSE D'EPARGNE

➤ DÉTAIL DES GARANTIES DU CONTRAT ASSURANCE AUTO DES PROFESSIONNELS

TABLEAU DES FORMULES DE GARANTIE

	TIERS		TOUS RISQUES
	Bronze	Argent	Or
GARANTIES DE BASE			
Responsabilité Civile, Défense	✓	✓	✓
Recours	✓	✓	✓
Domages corporels du conducteur	✓	✓	✓
Assistance de base	✓	✓	✓
Bris de glace intégral	✓	✓	✓
Catastrophes naturelles	✓	✓	✓
Événements climatiques	✓	✓	✓
Incendie/explosion/attentat		✓	✓
Vol		✓	✓
Domages tous accidents			✓
Aménagements professionnels et accessoires hors série		✓	✓
Contenu professionnel		✓	✓
Assistance panne 0 km	✓	✓	✓
Responsabilité civile taxi	✓	✓	✓
Véhicule de remplacement + Capital Panne	✓	✓	✓
PACK ZEN			
Défense juridique de l'automobiliste	✓	✓	✓
PACK SÉCURITÉ FINANCIÈRE			
Indemnisation +			✓
PACK SÉRÉNITÉ PRO			
Bris interne des aménagements professionnels		✓	✓
Perte financière			✓

✓ Incluse dans la formule

✓ Si garantie souscrite

➤ POURQUOI CHOISIR L'OFFRE ASSURANCE AUTO DES PROFESSIONNELS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ?

Parce que la protection de votre activité est une priorité, la Caisse d'Épargne vous propose des packs pour compléter vos garanties selon vos besoins :

Le pack Sérénité Pro, pour faire face à une baisse d'activité ou un manque à gagner suite à un sinistre :

- **La garantie Perte Financière¹** : elle vous permet de percevoir une indemnité journalière pendant la durée d'immobilisation nécessaire aux réparations de votre véhicule.
- **La garantie Bris interne des aménagements professionnels²** : elle prend en charge les dommages matériels des aménagements professionnels fixés au véhicule (bras de levage, cellule réfrigérante...), subis du fait de leur fonctionnement (vice de fabrication non connu à la souscription, défaut de fonctionnement...).

Le Pack Sécurité Financière³ pour préserver la valeur de votre véhicule : en cas de vol ou de destruction de votre véhicule, vous pouvez être indemnisé à sa valeur d'achat pendant 24, 36 ou 48 mois sur présentation de la facture d'achat et à 50 % de sa valeur de remplacement au-delà de la période choisie.

1. Option disponible dans la formule Or. Indemnité journalière selon le montant indiqué aux conditions particulières. La durée d'immobilisation déterminée par l'expert doit être supérieure à 2 jours, dans la limite de 20 jours.

2. Option disponible dans les formules Argent et Or.

3. Option disponible dans la formule Or.

Pour connaître les conditions des garanties du contrat Auto des Professionnels, leur étendue et leurs modalités, reportez-vous aux conditions générales de ce contrat, disponibles auprès de votre Caisse d'Épargne.

L'assurance Auto des professionnels est un contrat assuré par BPCE IARD, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé, entreprise régie par le code des assurances, RCS NIORT 401 380 472, n°TVA intracommunautaire FR 15 401 380 472, code APE 6512 Z, siège social : Chaban 79180 Chauray, adresse postale : Chauray BP 8410 79024 Niort Cedex 09, et distribué par la Caisse d'Épargne.



BPCE. Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 € – RCS Paris 493 455 042 – Siège social : 50, avenue Pierre Mendès-France, 75201 Paris Cedex 13 – BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro : 08 045 100 – Document non contractuel publié le 20/03/17.



CAISSE D'ÉPARGNE